



# CLASSE AMENAGEE FOOTBALL Garçons / Filles

Seconde



### OBJECTIFS

S'épanouir et grandir par la pratique d'une activité physique de bon niveau

La classe aménagée Football doit permettre à chaque jeune garçon et fille:

- d'être mis en situation de concilier réussite scolaire et pratique sportive
- de développer son potentiel, son goût de l'effort et son sens des responsabilités
  - développer la détermination et le plaisir de s'entraîner
  - améliorer ses compétences techniques, tactiques et physiques
  - améliorer sa rigueur et son efficacité
- de comprendre sa pratique et son environnement extérieur

### 1. Organisation scolaire et sportive

La coordination de la classe aménagée est assurée par l'enseignant d'EPS référent du lycée Jeanne d'Arc: Mme HALET

L'emploi du temps scolaire des élèves des classes aménagées est réalisé pour faciliter la pratique et l'organisation

Les jeunes admis en classe aménagée bénéficient de 3 heures hebdomadaires d'entraînement (2 séances de 1H30) intégrées à leur emploi du temps scolaire en plus des heures d'EPS obligatoires.

L'encadrement est assuré par des éducateurs sportifs brevetés d'Etat de Football titulaires d'une carte professionnelle et salariés de l'AS Vitré.

La réussite sportive et scolaire passera par 2 points essentiels:

- Faire preuve d'organisation et d'investissement sur le plan scolaire
- d'engagement dans les séances proposées

### 2. Conditions d'accès

- Être licencié(e) FFF pour la saison en cours
- Avoir envoyé son dossier de candidature avant le samedi 22 mars 2025
- Être admis aux tests d'entrée
- Fournir un certificat médical conforme, à la rentrée de Septembre

### 3. Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera envoyé, COMPLET, par mail à [asvgtexier@outlook.fr](mailto:asvgtexier@outlook.fr) ou déposé au siège de l'AS Vitré (8 allée de St Etienne - 35500 VITRE) avant le samedi 22 mars.

Il sera constitué des documents suivants, regroupés dans une enveloppe nominative :

- Le dossier de candidature dûment complétée
- L'attestation d'affiliation à un club ou la photocopie de la licence sportive 2024/2025 (joueur-se non licencié-e à l'AS Vitré)



### 4. Tests d'entrée et sélection

Les tests d'entrée en classe aménagée FOOTBALL sont organisés par les éducateurs et référents techniques du club de l'AS Vitré

**Le Mardi 1er avril 2025 de 17H30 à 19H00**

**Terrain synthétique - Complexe St Etienne**

**8 Allée de St Etienne**

Afin de conserver une qualité de travail adaptée aux conditions d'entraînement, l'entrée en classe aménagée est limitée à 16 garçons et 16 filles.

### 5. Examen médical et certificat

Un examen médical conditionne l'admission en classe aménagée football. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la "non contre-indication à la pratique du football dans le cadre de la classe aménagée", datant de moins de trois mois.

Le certificat médical est transmis à l'établissement avant la date de rentrée scolaire.

Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais l'examen médical doit être effectué par un médecin agréé en médecine su sport.

### 6. Admission

L'admission sera prononcée après examen des dossiers et/ou des tests sportifs d'entrée. La réponse sera envoyée par courrier électronique au mois de Mai.

Attention: l'admission ne sera définitive qu'après acceptation en classe de seconde générale et réception du certificat sur lequel figure le résultat de l'examen médical.

### 7. Contrat d'Engagement

En intégrant la classe aménagée le jeune s'engage à:

1. Y participer durant toute l'année scolaire
2. Assister aux 2 séances hebdomadaires (sauf cas exceptionnel à discuter)
3. Être à disposition de son club pour les rencontres de championnat
4. Participer aux compétitions scolaires de FOOTBALL avec les équipes de l'association sportive de Ste Jeanne d'Arc
5. Faire preuve de régularité dans sa présence, celle-ci sera gérée comme un cours d'EPS (demande de dispense sur le carnet de correspondance, certificat médical obligatoire pour une absence supérieure à une semaine)
6. A respecter les décisions prises par les encadrants en accord avec le chef d'établissement en cas de:
  - ◊ Absences répétées et/ou injustifiées
  - ◊ Manque d'investissement
  - ◊ Comportement gênant ou inacceptable (entraînement ou compétition)

### 8. Organisation de la classe aménagée

Les élèves acceptés en classe aménagée pourront bénéficier à ce titre de deux séances hebdomadaires, elles se dérouleront au complexe de St Étienne et seront organisées comme suit:

#### **Mardi**

Les élèves de Ste Jeanne d'Arc sont récupérés à 11h40 - Place de la République  
Retour des élèves de Ste Jeanne d'Arc à 13h30 - Place de la République

#### **Vendredi**

Les élèves de Ste Jeanne d'Arc sont récupérés à 16h30 - Place de la République  
La séance se terminera à 18h, les élèves seront en autonomie à l'issue de celle-ci et l'équipe encadrante sera donc déchargée de toute responsabilité après cet horaire.

Pendant les temps hors lycée, les élèves seront sous la responsabilité de l'éducateur de l'AS Vitré. Il sera demandé aux parents leur accord à la participation aux séances en début d'année, ainsi qu'une autorisation de la part du club si un joueur n'est pas licencié à l'AS Vitré.

### 9. Réunion de présentation

Début Septembre, les nouveaux admis seront invités avec leurs parents, à une réunion de présentation du fonctionnement de la classe aménagée FOOTBALL. Cette réunion sera également l'occasion de créer un premier contact entre les parents, les coordonnateurs et les intervenants

# Classe aménagée FOOTBALL

## Dossier de candidature 2025/2026

### RENSEIGNEMENTS JOUEUR/JOUEUSE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Genre : O Féminin O Masculin Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone parents : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ E-mail parents : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Pied Fort: O Droit O Gauche Poste 1 : \_\_\_\_\_ Poste 2 : \_\_\_\_\_  
Club actuel : \_\_\_\_\_ Niveau de pratique: \_\_\_\_\_  
Nom/prénom de l'éducateur : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
École fréquentée cette année : \_\_\_\_\_ Niveau scolaire actuel : \_\_\_\_\_

### ENGAGEMENT DE L'ELEVE

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ demande mon inscription en classe aménagée football et m'engage, en cas d'admission à respecter les règles et obligations de fonctionnement.

Signature de l'élève:

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, \_\_\_\_\_ certifie avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de la classe aménagée FOOTBALL.

- Autorise mon enfant \_\_\_\_\_ à participer aux tests d'entrée.  
 Autorise les encadrants à faire pratiquer tout acte médical ou intervention chirurgicale urgente que nécessiterait l'état de santé de mon fils / ma fille

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature des parents



# TESTS D'ENTRÉE

**MARDI 1er AVRIL**

**17H30 / 19H00**  
Complexe de St Etienne



## IMPORTANT

Pour participer aux tests d'entrée, il vous faut être préinscrit dans l'établissement scolaire et retourner le dossier de candidature **COMPLET** par mail à [asvgtexier@outlook.fr](mailto:asvgtexier@outlook.fr) avant le samedi 22 mars 2025.

## Contacts et renseignements

Lycée Ste Jeanne d'Arc - 13 place de République 35500 VITRE

AS Vitre - 8 allée de St Etienne 35500 VITRE

02 99 75 22 39

02 99 75 05 31